

Réunion du 20 octobre 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ

DÉCISION DU BUREAU AGISSANT PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt octobre à 18h, le bureau de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté, rond-point des chênes à Mourenx, sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes et MM. Philippe ARRIAU, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Régis CASSAROUMÉ, Fabienne COSTEDOAT-DIU, Gérard DUCOS, Robert HAGET, Michel LABOURDETTE, Francis LARROQUE, Patrice LAURENT, Michel LAURIO, Marlène LE DIEU DE VILLE, Christian LÉCHIT, Christian LOMBART, Michel OLIVÉ, Guy PÉMARTIN, Henri POUSTIS, Didier REY.

ÉTAIENT EXCUSÉS OU ABSENTS :

Mmes et MM. Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Michel DUPUY, Nadia GRAMMONTIN, Emmanuel HANON, Maryse PAYBOU.

OBJET : APPEL D'OFFRES OUVERT : SOUSCRIPTION DES MARCHÉS D'ASSURANCE 2026_2030 - COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DU 16 OCTOBRE 2025 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LES MARCHÉS

Une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique a été lancée le 4 juin 2025 pour une remise des offres le 23 juillet 2025.

Le marché prendra effet au 01 janvier 2026. Il est conclu pour une durée de 5 ans.

Le marché se terminera le 31 décembre 2030 et pourra être résilié chaque année à l'échéance principale du 01 janvier.

En cas de résiliation par l'une des parties, qu'elle qu'en soit la cause, un préavis de 6 mois devra être respecté.

Les prestations sont réparties en 4 lots :

Lot(s)	Désignation
01	Risques Automobiles
02	Risques de Dommages aux biens
03	Risques de Responsabilités
04	Protection Juridique et Protection Fonctionnelle des Agents et des Elus

Il a été remis 7 plis dans les délais.

Au vu de l'analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres réunie le 16 octobre 2025 à 14h30 a décidé d'attribuer les marchés comme suit :

Lot	Attributaire	Montant TTC prime par an
1	SMABTP	185 303,86 €
2	GROUPEMENT SMACL/SMACL SA	82 982,18 €
3	GROUPEMENT BEAH/LLOYD'S/TOKIO/BERKSHIRE	87 782,67 €
4	GROUPEMENT AURA COURTAGE/GROUPAMA	2 208,58 €

Eu égard aux développements précédents, le bureau après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'autoriser** le Président à signer les marchés avec les attributaires désignés par les membres de la Commission d'appel d'offres,
- **d'imputer** les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée
 Pour extrait certifié conforme,
 Le président,



Patrice LAURENT